

Commune de BOULZICOURT



Info n° 24

Printemps 2014

B I C

BULLETIN d'Information Communale

Pour joindre la mairie

54, rue de la République - 08410 Boulzicourt
Tél. 03 24 32 72 72 - Fax. 03 24 32 76 93

E. mail : mairie.boulzicourt@gmail.com
Site internet : www.boulzicourt.fr

Horaires du secrétariat de mairie :

du lundi au vendredi
de 10h30 à 11h45 et de 14h à 18h

La permanence des élus : sur rendez-vous
de 18h à 19h en période scolaire.

Note Citoyenne

Soucieux du bien être quotidien du village, une multitude de petits inconvénients, d'anomalies, d'actions de malpropreté ou de malvaillance, de nuisances diverses qui seraient à proximité de chez vous, merci de nous faire part de vos observations.

Notre secrétariat de mairie est votre disposition, ainsi qu'un éventuel rendez-vous avec un élu.

Rappel de l'arrêté Municipal du 16/05/2008

Dans l'intérêt de chacun, nous vous rappelons que :
Les travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants:

- du lundi au vendredi: de 9h à 11h30 et de 14h à 19h
- les samedis: de 9h à 11h30 et de 14h à 18h
- les dimanches et jours fériés: de 9h30h à 11h30.

Si je devais faire un cadeau à la génération suivante, je lui apprendrais à ne pas se prendre au sérieux.

(Charles Monroe Schluz)

Le mot du Maire,



Je vous remercie de votre confiance que vous nous avez accordée lors des dernières élections municipales. Sachez que votre nouvelle équipe est prête à assumer cette tâche. Je tenais avant tout à remercier les Conseillers et Adjointes qui n'ont pas souhaité se représenter, je salue en particulier mon ami Michel Robert 1^{er} Adjoint, du travail accompli au service de la collectivité.

Votre nouveau Conseil Municipal s'est rapidement mis en place avec la nomination du Maire, des Adjointes et des Conseillers Délégués, ainsi que la création des diverses commissions et du partage des responsabilités.

Je suis persuadé que nous avons un Conseil Municipal de grande qualité avec des savoirs faire et des compétences qui seront mises au service de notre commune. La mission ne sera pas facile pour poursuivre nos efforts, nous sommes conscients que les subventions de l'Etat et des autres collectivités territoriales vont encore s'amenuiser tandis que les besoins de notre commune progressent. Nous ferons tout notre possible pour trouver un compromis qui soit bénéfique pour tous.

La gestion d'une commune de cette importance, sans beaucoup de recettes, demande beaucoup d'attention et de prudence devant les choix à réaliser sans risque de déplaire à nos citoyens.

Le Maire qui a l'honneur de vous représenter avec les Conseillers et Adjointes, ont pour seule ambition : œuvrer pour votre bien être et développer Boulzicourt.

Le Conseil Municipal vient d'adopter le budget primitif 2014 dans un souci de rigueur pour garder l'équilibre de nos comptes et pouvoir envisager davantage de souplesse pour les prochaines années. Plus nos efforts seront importants, plus l'enjeu sera grand, avec votre soutien nous gagnerons ce pari.

Au nom du Conseil Municipal, merci de votre confiance et croyez bien que nous en serons dignes.

Pascal MAUROY.



Résumé des délibérations du Conseil Municipal

Du 05 Février 2014

- Décision de la Commission d'appel d'offres qui, lors de sa séance du 22 Janvier 2014, a décidé d'attribuer le marché de travaux de réhabilitation de l'Hôtel de Ville de Boulzicourt aux entreprises les mieux-disantes suivantes :

- Lot 1 Démolition et Déblais : Entreprise ANCELME et FILS de Ardeuil et Montfauxelle 08400
- Lot 2 Menuiseries intérieures et extérieures – Plancher bois : MENUISERIE POTIER de Elan 08160
- Lot 3 Cloisons, Isolation, Plafonds : SAS FACON BOIS de La Francheville 08000
- Lot 4 Electricité – Equipements de sécurité : SARL VRIET-HAUTION de Lucquy 08300
- Lot 5 Chauffage : ENT JOSE THEVENIN de Mazerny 08430

Lot 6 Papiers, Peintures : ETS NIVOIX de Aiglemont 08090

- Le Conseil Municipal charge Maître ANTOINE Jean-Yves, Notaire à Dom-le-Mesnil, d'établir un bail de location de terrain à Monsieur Lardenois Denis (environ un demi-hectare), afin de lui permettre d'exercer ses activités professionnelles agricoles, avec un loyer défini selon les fermages en vigueur.

Le Conseil Municipal envisage les travaux de ravalement de façade arrière de la mairie de Boulzicourt en 2014 et décide de demander des subventions au titre du 1 % Paysage et Développement auprès de la Région et au taux le plus élevé possible à la Région Champagne Ardennes puis titre de la DETR- Exercice 2014.

Le Conseil Municipal envisage les travaux d'isolation thermique du logement communal sis 19 Rue de l'Eglise à Boulzicourt en 2014 et décide de demander des subventions au taux le plus élevé possible au titre de la DETR- Exercice 2014.

- décision de créer l'emploi permanent à temps complet 35/35^e au lieu de 26/35^e d'adjoint technique territorial 2^e classe de Monsieur Jean-Noël RICHARD, à compter du 1^{er} Mars 2014 ;
- détermine ainsi les clauses de l'avenant soit la durée hebdomadaire de travail sera de 35/35^e.

Le Conseil Municipal décide de reconduire pour les consommations eau 2014, le même prix du m³ d'eau 2013 soit 2,831 € HT soit au total 3,190 € (dont 0,359 € de redevance de pollution fixé par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

- Décision de le renouveler le contrat de l'agent qui gère l'agence postale communale (agent de droit public contractuel) pour une durée de 36 mois à compter du premier Juillet 2014 sur la base d'une durée hebdomadaire de 17,30/35^e.

- Décision de reconduire tous les tarifs municipaux 2013 pour l'année 2014.

- Le Conseil Municipal mandate le Maire pour apposer le droit de préemption de la Commune sur la vente éventuelle par ses héritiers, de terrains de la défunte Coche Anne, Marie, Françoise.

Du 30 Mars 2014

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il vous est proposé de désigner Monsieur Gardeux Jérôme pour assurer ces fonctions. Il est demandé au Président de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. MAUROY Pascal : 14 voix

M. MAUROY Pascal ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un deuxième tour de scrutin et, si nécessaire, à un troisième tour de scrutin à la majorité relative.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,

Le conseil municipal décide d'approuver la création de 4 postes d'adjoints au maire.

Ont été élus:

- 1^{er} Adjoint VALET Jean-Pierre
- 2^{ème} Adjoint LE CORRE Bernard
- 3^{ème} Adjoint RICHART Hélène
- 4^{ème} Adjoint GEORGES Thierry

Du 03 Avril 2014

- Le Conseil Municipal accepte l'avenant n°1 de l'entreprise de menuiserie POTIER Tristan – Lot 2 - concernant les travaux de rénovation de l'hôtel de ville suite à l'incendie. Ce dernier a pour objet d'arrêter le nouveau montant du marché qui passe à 51 293,95 € HT au lieu de 50 069,95 € HT montant initial du marché. L'assemblée délibérante autorise le Maire à le signer.

- Le Conseil Municipal décide de nommer les membres (4 titulaires et 4 suppléants) qui seront amenés à siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres pour toute la durée du mandat municipal.

- Président : MAUROY Pascal

- Titulaires : LE CORRE B VALET JP – PETITPAS J – GEORGES T

- Suppléants : SCANDELLA A - PESSET N — MENSER F – CELLIER D

Le Conseil Municipal décide de nommer les membres des différentes commissions communales comme suit :

FINANCES – BUDGET :

Président : MAUROY P

Adjoint : LE CORRE B

Membres : PESSET N – PETITPAS J -

TRAVAUX - SECURITE - URBANISME :

Président : MAUROY P

Adjoint : VALET JP

Membres : GEORGES T – SCANDELLA A - CELLIER D — ZANELLI C – RENARD C – MENSER F

ENVIRONNEMENT – CIMETIERE - FORET :

Président : MAUROY P

Adjoint : RICHART H

Membres : MENSER F – LE CORRE B – RENARD C

CULTURE – PATRIMOINE – CADRE DE VIE

- COMMUNICATION :

Président : MAUROY P

Conseiller Délégué : BROSSARD M

Membres : RICHARTH – GARDEUX J – PETITPAS J – SCANDELLA A - ZANELLI C –

FETES – CEREMONIES – JEUNESSE ET SPORT - ASSOCIATIONS :

Président : MAUROY P

Adjoint : GEORGES T

Membres : RICHARTH – GARDEUX J – MAUROY R – VALET JP – PESSET N

Vu les articles L 2122-22 et L 21122-23 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,

- Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale, le conseil municipal décide :

Article 1 : Le maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal :

(1) D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

(2) De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

(3) De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

(4) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

(5) De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

(6) De passer les contrats d'assurance ;

(7) De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

(8) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières;

(9) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

(10) De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

(11) De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

(12) De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (*domaines*), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

(13) D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

(14) D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;

(15) De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans

(16) De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

(17) De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux

(18) De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;

(19) D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme ;

(20) D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Article 2 : Conformément à l'article L 2122-17 du code général des collectivités territoriales, les compétences déléguées par le conseil municipal pourront faire l'objet de l'intervention du premier adjoint en cas d'empêchement du maire.

Article 3 : Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

- Le conseil municipal de la commune de Boulzicourt,
Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités

allouées au maire, aux adjoints et conseillers municipaux avec délégation;

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et sur proposition du Maire relative à deux délégations permanentes, l'une dans la commission Communication et Culture et l'autre dans la commission Forêt et Rivière :

- Conseiller délégué, chargé de la Communication et Culture.

- Frédéric Menser, chargé de la Forêt et Rivière

Article 1 :

Strate de population retenue : de 500 à 999 habitants

De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 du code général des collectivités territoriales :

- Maire : 100 % du taux maximal de 31 % de l'indice 1015,
- 1^{er} et 2^e adjoints : 100 % du taux maximal de 8,25 % de l'indice brut 1015,

3^{ème} et 4^{ème} adjoint : 100 % du taux maximal de 8,25 % de l'indice brut 1015.

- 2 conseillers municipaux avec délégation : 100 % du taux maximal de 6 % de l'indice brut 1015

Les indemnités de fonction des quatre adjoints prennent effet à la date du 03 Avril 2014.

Les indemnités des deux conseillers délégués prennent effet à la date du 03 Avril 2014.

Article 2 : Les indemnités de fonction du Maire prennent effet à la date d'installation du conseil municipal en date du 30/03/2014.

Article 3 :

Dit que cette délibération annule et remplace la délibération prise par le conseil municipal élu en date du 23 Mars 2008.

Article 4 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

- Le Conseil Municipal décide,

Article 1 : De fixer à 16 le nombre d'administrateurs du CCAS, répartis comme suit :

- Le Maire, Président de Droit du Conseil d'Administration du CCAS ;
- 8 membres élus au sein du Conseil Municipal,
- 8 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : Le Maire, Président du CCAS, est chargé en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

-- Le Conseil Municipal décide de nommer les représentants des délégations extérieures comme suit :

- **SYNDICAT ELECTRIFICATION** (1 titulaire et 1 suppléant) : CELLIER Didier Titulaire et GEORGES Thierry Suppléant.
- **SIETAV** (2 titulaires et 2 suppléants) : MENSER Frédéric + MAUROY Pascal Titulaires RICHART H et RENARD Claude Suppléants
- **SIVU RENE DAUMAL** (4 titulaires et 4 suppléants) :
Titulaires : MAUROU P – ZANELLIC – PESSET N – SCANDELLA A
Suppléants : LE CORRE B – MAUROY P – GEORGES T – BROSSARD M

Etat Civil

Naissances

Basile THOME (fils de François Thomé et Fany Debout)
23 janvier 2014

Manel AZZOU (fille de Ahmed Azzou et de Naïma Lazaar)
03 février 2014

Décès

Chantal RASSEL (épouse de François Demay) à l'âge de 73 ans
26 décembre 2013

Anne BILLER (veuve de Bernard Coche) à l'âge de 81 ans
27 janvier 2014

Jean-Claude MAHUT (époux de Michelle Midoux) à l'âge de 70 ans
03 février 2014

Pauline BERTRAND (veuve de de Martial Vanpuywelde) à l'âge de 96 ans
15 février 2014

Françoise FELIKIAN-GONTHIER (veuve de Raymond Schweizer)
à l'âge de 77 ans
16 février 2014

Valérie MELEN (épouse de David Camus) à l'âge de 43 ans
26 février 2014

Suzanne KOEHL (veuve de René Froidecourt) à l'âge de 86 ans
28 février 2014



Notre doyenne Pauline Bertrand «dit la petite Paulette», (née à Saint Pierre) nous a quitté à l'approche de sa 97^{ème} année.

Dans nos engagements de ce nouveau mandat, nous avons mis en évidence la nécessité de poursuivre la diffusion trimestrielle de ce bulletin d'information Communale.

Malgré que nous possédons la version numérique sur notre site internet, beaucoup d'entre-vous restent fortement attachés au support en papier.

Nous ne voulons pas un outil de propagande de la municipalité, mais un organe d'informations sur la vie du village. Avec ses événements communaux et activités associatives, ce bulletin devient un lien à double sens où chacun peut librement s'exprimer.

N'hésitez donc pas à nous faire part de vos remarques et réflexions qui pourraient améliorer la vie communautaire.

La nouvelle équipe chargée de la communication se met à votre service pour partager ensemble les moments vécus et ceux à venir.

Michel Brossard

Un communiqué du ministère de la défense

Un exercice d'entraînement opérationnel militaire «WOINIC 2» se déroulera dans le secteur de notre Commune du 26 au 28 mai. Il consistera à un déploiement tactique et un exercice d'aguerrissement d'environ 350 soldats du 3^{ème} génie.



Suite à l'incendie qui a particulièrement ravagé l'étage de la mairie, la salle d'honneur du rez-de -chaussée est en réfection.

Quelques évènements



La nouvelle équipe Municipale (de gauche à droite)

au 1^{er} rang : Michel Brossard (conseiller délégué)- Thierry Georges (4^{ème} adjoint) - Jean-Pierre Valet (1^{er} adjoint) - Pascal Mauroy (maire) - Bernard Le Corre (2^{ème} adjoint) - Hélène Richart (3^{ème} adjointe) - Jérôme Gardeux (conseiller)

au 2^{ème} rang : Alain Scandella (conseiller) - Frédéric Menser (conseiller délégué) - Claude Renard (conseiller) - Nathalie Pesset (conseillère) - Régine Mauroy (conseillère) - Catherine Zanelli (conseillère) - Didier Cellier (conseiller) - Julien Petitpas (conseiller)

Maire
P. Mauroy

Secrétaire
L. Dutailly

Secrétaire
B. Dupont

Adjoint 1
J.P Valet

Adjoint 2
B. Le Corre

Adjoint 3
H. Richart

Adjoint 4
T. Georges

Principales Commissions internes

Finances Budget	Travaux Sécurité Urbanisme	Cérémonies Fêtes Jeunesse-sport	Communication Cadre de vie Culture-Patrimoine	Environnement Forêt Cimetière
B. Le Corre	J-P Valet	T. Georges	M. Brossard	H. Richart
N. Pesset	T. Georges	J-P Valet	A. Scandella	B Le Corre
J. Petitpas	A. Scandella	H. Richart	H. Richart	F. Menser
	D. Cellier	R. Mauroy	J. Gardeux	C. Renard
	F. Menser	N. Pesset	J. Petitpas	
	C. Zanelli	J. Gardeux	C. Zanelli	
	C. Renard			



Remercions l'association d'arboriculture de Flizes, où Jacques Collen est membre, qui est venue gracieusement tailler nos jeunes arbres plantés récemment près de la Venée.



Après près de 30 ans d'activité, Hubert Hauet a pris sa retraite, nous regrettons qu'un lieu aussi convivial se ferme. Au début de sa carrière, un coiffeur de La Francheville venait exercer son métier. Avant lui, c'était un café tabac où la cigarette était reine.

Fêtes et Cérémonies

Voeux du Conseil Municipal



A l'approche des élections municipales peu de personnalités politiques ont répondu à l'invitation du Maire. Seul, Daniel Thomas, Vice président sortant de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises est venu témoigner sa sympathie.



Félicitons Jérôme Gardeux pour son école de football qui après des années d'effort a été labellisée par la fédération et Manuel Tombois le président du club.

Nous mettons à l'honneur aussi, Tony Hourrier qui a été classé meilleur apprenti BP charcutier traiteur de la région Picardie



Lors des voeux, la médaille d'honneur a été remise à Marie-Claude Nivoix, pour son dévouement, son sens de la solidarité et d'humanité, et à Francis Bonotti pour son implication et son acharnement à porter haut le club cycliste de Boulzicourt.

Concours Communal des maisons fleuries et des décorations de Noël



Maisons fleuries

- Mr, Mme Dupuis Ruddy
- Mr, Mme Villière Pascal
- Mr, Mme Mathieu Thierry
- Mr, Mme Martin Frédéric
- Mr, Mme Avelange J.C
- Mr, Mme Mahé Yannick
- Mr, Mme Nicolas J.L
- Mr, Mme Damont Sylvain
- Mr, Mme Nicolas J.P
- Mr, Mme Valentin Danièle

Décorations de Noël

- Mr, Mme Josien Yolande
- Mr, Mme Léonard - Valet
- Mr, Mme Damont Sylvain
- Mr, Mme Dupont Fabrice
- Mr, Mme Rodriguez José



Spectacles
Organisés par
l'association
Loisirs, Art et
Culture

Fantaisie poétique
avec marionnettes par
l'association «Au Fil des
Mots»



L'animation associative

ont eu lieu



A l'assemblée générale de L'AFR, 16 de ses membres étaient présents



«Causerie de J-C Risse sur le «site de St Ponce et la poudrerie»



La brochette de pêcheurs mobilisée pour le réempoissonnement.



Le club des retraités de la MGEN à la réunion annuelle. Ce club d'une centaine de membres affiche une belle activité dans l'ancienne école et s'intègre au mieux dans la Commune.



L'association «le LAC» a tenu son assemblée générale sur le bilan écoulé et sur les projets en 2014.





L'assemblée générale des anciens combattants et soldats de France autour de son président Alain Scandella



La constitution du bureau de l'UNC de la section locale

Remise de la carte de l'association de l'UNC à Bernard Epifanie par son président, pour être le 23^{ème} soldat de France de la section locale



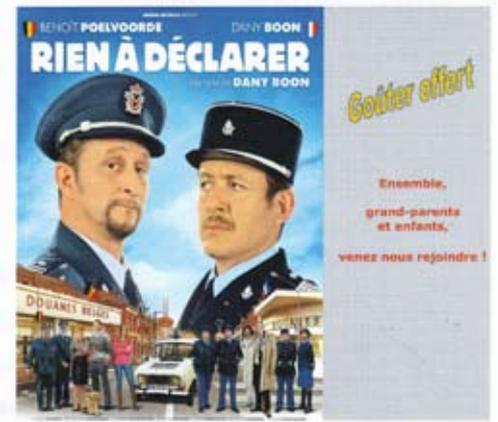
Une dizaine de pêcheurs de l'organisation «la Truite de la Vence» ont participé au nettoyage de la rivière en collaboration avec le SIETAV. 12 sacs de détritrus ont été sortis et un cadre de vélo.

L'organisation AFR de Boulzicourt suit un stage informatique pour les anciens. (par l'office d'animation de Launois).
Renseignements
03 24 32 74 59



Agenda

Animations à venir



EN PROJECTION
Mardi 22 avril 2014 à 14h00
Salle des Fêtes de BOULZICOURT

Soutien au programme d'animation « seniors » r1 €
Pour tout renseignement, contacter la Communauté
de Communes des Crêtes Préardennaises

au 03 24 35 22 22 (demander Sylvie MOUTON) ou au 06 77 32 92 68



Journée des Déportés

Le dimanche 27 avril
10h 45 devant la salle polyvalente

Rentrée Scolaire 2014/2015

Inscriptions au Pôle scolaire R. Daumal
6 et 13 mai de 16h30 à 20h.

Cérémonie du 8 mai 1945

Rassemblement 10h 45 devant la Mairie

Fête du Village

Samedi 10 mai

-14h ouverture de la fête (manèges et attractions)
-21h à 2 h bal avec l'orchestre «Anthracite»,
buvette tenue par les associations de parents
d'élèves et de chasseurs.

Dimanche 11 mai

-15h à 16h :dances avec le Twirling club de Boulzicourt
-16h à 17h :spectacle avec les sosies de Michael Jackson et de Stromae.
-17h30 à 22 h ; bal apéritif avec Anthracite.

Association Loisirs Arts et Culture

Les Délassements Lyriques
présentent

en première partie :

Lischen et Fritzchen
Opérette en un acte de
Jacques OFFENBACH

en seconde partie :

Maître Griffard
Opéra comique en un acte de
Léo DELIBES

avec Sylvie EPIFANIE et Christine ST-VAL, sopranos
Pascal GENESSEAUX, baryton et Bruno OGER, ténor
Accompagnement au piano : Odile COURTOIS
Costumes : Sylvie EPIFANIE
Direction Musicale : Corinne GUERIN

Samedi 17 mai 2014 - 20h30

BOULZICOURT - Salle polyvalente

Entrée: 7 euros, 5 euros adhérents LAC, gratuit jusque 12 ans

Plus d'infos sur notre site : <http://delasscom.free.fr>



Elections Européennes

Le dimanche 25 mai de 8h à 18h

Brocante de Boulzicourt

Le dimanche 1 er juin

Course Cycliste ECVB

Le dimanche 8 juin
Départ à partir de 13 h

Concours de Pêche

Le lundi de Pentecôte 9 juin
Inscriptions à 13h30

L'appel du 18 juin à 18h15

Rassemblement devant la salle Polyvalente

Vendredi 13 juin 2014 à 20h30

En l'église de Boulzicourt

Choeurs de l'Abbaye

Direction musicale Véronique Godron

«Le chœur de l'abbaye» évolue au sein de l'école de musique de Signy l'Abbaye «Musique pour tous» depuis 1987.

Le répertoire est toujours varié, passant de chœurs du répertoire «classique» aux chants traditionnels, chansons Françaises, gospel...dans le soucis de plaire à un plus grand nombre: chanteurs mais aussi éditeurs.

L'ensemble des choristes aime se produire dans les villages Ardennais, découvrir de petites églises souvent très agréables.

Cette année, la Commission des Fêtes et Cérémonies organise au stade:

La Fête de la Musique le samedi 21 juin de 18h à 23h

Pique-nique sur place (tables et bancs mis à disposition) et buvette assurée par l'athletic club de Boulzicourt.

Inscriptions à la Mairie: réservées aux amateurs de musique de Boulzicourt et des Communes proches, un podium sera mis à la disposition des musiciens.

Les informations

La Halte-jeu de Boulzicourt « les Petits Bouts »

Nous vous rappelons que le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Conseil Général organise une halte-jeu dans une salle du 1^{er} étage de notre Mairie :

le 2^{ème} et 4^{ème} jeudi de chaque mois de 14 h à 16 h (sauf vacances scolaires).

Cette halte-jeu est un lieu de rencontre, d'échanges, de détente pour tout enfant de 0 à 3 ans, accompagné d'un adulte (maman, papa, assistante maternelle).

Une puéricultrice et une assistante sociale encadrent cette animation, où **l'accès est gratuit.**

Son but est de :

- Permettre des rencontres et des échanges avec d'autres parents
- Partager des moments de jeux avec votre enfant
- Préparer son entrée à l'école maternelle
- Aider à développer son langage
- Favoriser ses jeux avec d'autres enfants

Pour tous renseignements complémentaires :
Centre médico-social de Villers Semeuse : 03 24 52 99 77

